



CONTRATS EN ALTERNANCE ET FORMATIONS



TECHNIQUE

Les formations en présentiel ne sont plus possibles jusqu'à nouvel ordre. Les organismes de formation et CFA sont incités à poursuivre l'activité, à travers des modalités de **formation à distance**.

Pour les CFA, les règles suivantes s'appliquent :

Le « coût contrat » est maintenu et sera payé par les OPCO. Les CFA ne pourront donc **pas avoir accès à l'activité partielle, sauf** décision de fermeture par la préfecture.

Les jeunes en formation devront rejoindre leur entreprise. Si celle-ci est en activité partielle, ils en bénéficieront au même titre que les salariés ; leur rémunération sera maintenue.

Les salariés en contrat de professionnalisation bénéficieront des mêmes mesures.

Pour accompagner les CFA et les organismes de formation à recourir à la formation à distance, le ministère du Travail mettra prochainement à disposition des centres de formation, de leurs stagiaires ou apprentis, **des outils et des contenus numériques**.

Plusieurs Questions / Réponses précisent les modalités applicables :

Aux apprentis

Aux formations

Au compte personnel de formation.

Le ministère du travail indique que, dans tous les cas, et notamment lorsque le lien avec les stagiaires qui ont débuté leur formation ne pourra pas être maintenu, le ministère du Travail et Régions de France prendront les dispositions pour **maintenir le niveau de rémunération des stagiaires durant toute la période de report**.

RÉFÉRENCES

Ministère du travail, « CORONAVIRUS : une mobilisation de tous pour que l'activité de formation soit maintenue via le déploiement à distance, par la mise à disposition d'outils et contenus pédagogiques » du 17 mars 2020

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/coronavirus-une-mobilisation-de-tous-pour-que-l-activite-de-formation-soit>



Ministère du travail, « CORONAVIRUS : suspension de l'accueil dans les CFA et les organismes de formation et continuité d'activité à distance », publié le 15.03.20 mise à jour 17.03.20

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/coronavirus-suspension-de-l-accueil-dans-les-cfa-et-les-organismes-de-formation>



Questions/réponses « Coronavirus - Covid-19, Apprentissage », 15 mars 2020

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/gr-coronavirus-apprentissage-15032020.pdf>



Questions - réponses Formation professionnelle des salariés, alternants et personnes en recherche d'emploi

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/20200317_gr_fpc_coronavirus.pdf



Questions - réponses Mon Compte Formation

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/20200317_gr_coronavirus_moncompteformation.pdf

